



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taxes piscicoles

Question écrite n° 122608

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les conséquences à court terme des dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 relatives à la taxe piscicole, et notamment en ce qui concerne l'évolution du montant de la carte de pêche et la répartition financière des ressources qui sont ainsi collectées. De nombreuses fédérations départementales et associations locales de pêcheurs sont particulièrement préoccupées. Il lui demande donc de bien vouloir lui apporter les précisions nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122608

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4030